

**ATTENTION le 12 mai - UNE EMISSION TV à ne pas manquer**  
**Séparations parentales conflictuelles : quand l'enfant devient « otage » d'un parent**  
**Les Maternelles, lundi 12 mai à 8h 55 sur France 5**

Le 12 mai, l'émission « Les Maternelles » sur France 5, consacre sa « grande discussion » au problème des séparations conflictuelles et de l'aliénation parentale.

Chaque année, en France, 120 000 divorces sont prononcés, sans compter les séparations des couples non mariés. Si, dans la plupart des cas, la question de la garde de l'enfant trouve une solution raisonnable, dans certains cas (plus de 26 000 plaintes pour non-représentation, quand même, sans compter les 120.000 mains courantes !), l'enfant devient une arme pour détruire le conjoint. Les enfants deviennent alors « orphelins » d'un parent qu'ils ne voient plus par la volonté de l'autre.

Selon les juridictions, selon les magistrats, les suites ne sont pas les mêmes : certains parents « aliénants » vont en prison, d'autres sont déclarés « coupables mais dispensés de peine ». La lenteur des procédures détruit généralement le lien qui pouvait encore subsister entre les enfants et le parent écarté.

Un débat difficile, qui pose le problème de l'aliénation parentale et invite à la réflexion, avec la participation de deux spécialistes : Mme Marie-Brigitte Frémont-Valette, chargée de la direction de la Chambre de la famille au tribunal de Toulon (auteur de la jurisprudence sur l'aliénation parentale), et le Pr Michel Delage, psychiatre, spécialisé en thérapies familiales à Toulon (auteur du livre *Résiliences Familiales*, paru chez Odile Jacob).

Deux parents sont venus témoigner : Joëlle (membre d'ACALPA), mère de trois enfants qui ne veulent plus la voir, et Pierre, grand-père de trois enfants qu'il ne peut plus voir depuis trois ans, et père de Fabrice, qui a déjà fait 4 mois de prison ferme pour avoir enlevé ses enfants, parce qu'il ne pouvait exercer librement son droit de visite. Des drames dont on ne mesure pas toutes les conséquences, pour les adultes, mais surtout pour les enfants...

Le reportage, filmé à Toulon, permet de suivre Evelyne, une mère condamnée à 7 mois de prison, et finalement graciée en 2001 par le Président de la République. Un constat, comme le souligne Mme Frémont-Valette : « en matière familiale, la loi est toujours en retard sur la société... »